

COMMUNE DE ST JEAN ST MAURICE S/LOIRE

SEANCE du 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de St Jean St Maurice s/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Date de convocation : 02/03/2021

En exercice : 15 membres

Etaient présents : 12 membres

Présents : M. Jean SMITH, Mme Françoise TRAVARD, M. Pascal DUPLAY, Mme Violette BRUNET, M. Jean-Luc BOUCHET, Mme Colette MAURY, M. Michel BOURGOIN, M. Maurice DORIER, M. Jocelyne LASSAIGNE, M. Laurent DANJOUX, M. André FRANÇOIS, M Julien FRAGNE

Absente excusée : Mme Sandrine DAVID avec pouvoir à Mme Françoise TRAVARD

Absentes non excusées : Mme Laetitia JOUANNEAU, Mme Nadège PEDRINI

Votants : 13 membres

Secrétaire de séance : M. André FRANÇOIS

Objet : tarifs cantine garderie et règlement

Suite à la reprise de la gestion de la cantine, Monsieur le Maire propose de délibérer sur les tarifs de la cantine et de la garderie et sur le règlement intérieur commun à ces deux prestations :

Le tarif de la cantine resterait à 3.20 € le repas et passerait à 5 € en cas de non réservation.

Le tarif de la garderie serait fixé à 1 € le matin et 1 € le soir majoré de 3 € en cas de non réservation et de dépassement d'horaire.

Le règlement intérieur mentionnera la règle générale des services, la présentation et le fonctionnement des services avec notamment les délais et mode d'inscription, les absences et annulations, le respect des horaires, et la facturation.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Accepte les tarifs proposés pour la cantine et la garderie**
- **Adopte le règlement intérieur afférent à ces deux services**

**Au registre, tous les membres présents ont signé.
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus,**

Le Maire,
J. SMITH

